

## COMMUNIQUE DE PRESSE – SEPANT

Société d'Étude d'Aménagement et de Protection de la Nature en Touraine

### **Pesticides et eau du robinet en Indre et Loire : où en est-on ?**

Suite aux publications de l'Autorité Régionale de Santé (ARS) en 2019 des résultats 2018 de la qualité de l'eau distribuée au robinet du consommateur, certaines valeurs des pesticides mesurées interpellent.

**45% de la population d'Indre et Loire est concernée par la présence de pesticides dans l'eau du robinet.**

Comme le montre la carte établie par l'ARS (annexe 1), des non-conformités sont observées sur plusieurs communes du département. Elles concernent 5 molécules issues de pesticides contrôlées par les analyses de l'ARS : 2 substances sont issues de l'atrazine, 2 proviennent du S-métolachlore et 1 du Terbutylazin.

Ces molécules sont les substances actives des herbicides. Le S-metolachlore est utilisé dans les cultures de maïs. Le Terbutylazin, interdit à la commercialisation en France depuis 2002, a été ré-autorisé depuis 2017 pour un usage sur le maïs. Quant à l'atrazine, est interdite d'utilisation en France depuis 2002. Elle est pourtant retrouvée par l'ARS en quantité dépassant le seuil de conformité défini au niveau national par la directive européenne 98/83/CE et traduite en droit national par l'Arrêté du 19 octobre 2017 « relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux ».

La norme de conformité de 0,1 µg/L de pesticides par substance individuelle (y compris les métabolites, produits de dégradation et de réaction pertinents) est dépassée :

- Ponctuellement pour 29% de la population d'Indre et Loire, soit 182944 habitants
- Sur plus de 30 jours par an pour 16% de la population d'Indre et Loire, soit 101707 habitants

Certaines de ces molécules, dont l'ESA métolachlore, ont été classées le 11 avril 2019 par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) comme « [pouvant] engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur ».

On constate ces non-conformités sur plus de 30 jours par an en pesticides de la qualité de l'eau sur :

- 3 communes de Tours Métropole
- 2 communes de la communauté de communes Val d'Amboise
- 13 communes de la communauté de communes Loches sud Touraine
- 1 commune de la communauté de communes de la vallée de l'Indre
- 3 communes de la communauté de communes de Gâtines Choissilles Pays de Racan
- 1 commune de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

### **Comment sont informés les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au robinet ?**

- Les résultats des contrôles sanitaires réalisés par l'ARS en 2018 sont disponibles sur le site suivant : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-en-2018>
- Les mairies possèdent les résultats des derniers contrôles sanitaires de l'eau du robinet
- Une note de synthèse sur la qualité de l'eau du robinet, élaborée par l'ARS, est jointe annuellement aux factures d'eau. Pour les habitants d'immeubles en copropriété, il faut s'adresser au syndic de copropriété qui est destinataire de la facture d'eau et donc de ces informations.

La SEPANT souhaite interroger les communautés de communes à propos de ces dépassements, sur leur plan d'action pour gérer cette problématique, ainsi que leurs moyens de communication des résultats de la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs.

#### **Sources :**

[https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/system/files/2019-10/Carte\\_37\\_pesticides\\_2018.pdf](https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/system/files/2019-10/Carte_37_pesticides_2018.pdf)  
<http://www.phytocontrol.com/veille-reglementaire/avis-de-lances-sur-la-pertinence-des-metabolites-de-pesticides-dans-les-eaux-de-consommation/>  
[https://aida.ineris.fr/consultation\\_document/1017](https://aida.ineris.fr/consultation_document/1017)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035879856&categorieLien=id>

#### **Contact :**

**Maxime Oudoux, Chargé de communication – [maxime.oudoux@sepant.fr](mailto:maxime.oudoux@sepant.fr)**



Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine  
Siège social : 7, rue Charles Garnier - 37200 Tours  
Adresse courrier : 8 bis, allée des rossignols - 37170 Chambray-lès-Tours  
Tél : 09 77 38 61 75 – [sepant@wanadoo.fr](mailto:sepant@wanadoo.fr) – [www.sepant.fr](http://www.sepant.fr)

# LES TENEURS MAXIMALES EN PESTICIDES DANS LES EAUX DISTRIBUÉES

en Indre-et-Loire en 2018

